UIMM
PÔLE FORMATION
Artois-Douaisis
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

Formation CHARIOTS + Test CACES® (R 489) Catégorie 5 Recyclage

OBJECTIFS

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité :
  - un chariot élévateur à mât rétractable (cat. 5)
- Obtenir le **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) **cat. 5** selon la recommandation **R489 de la CNAM**.

PUBLIC

Toute personne âgée de plus de 18 ans utilisant déjà un chariot élévateur de cat. 5 et désirant suivre un recyclage.

PRÉ-REQUIS

La personne doit être reconnue "APTE" par la Médecine du Travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
  - Circuler à vide et en charge
- Manœuvres
  - Prendre déplacer et déposer au sol une charge palettisée
  - Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
  - Stocker et déstocker 4 palettes à 4 niveaux différents d'un palettier (6,00m mini)
- Fin de poste maintenance

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance des **CACES® cat. 5** ou proposition, en cas d'échec, d'un complément de formation en vue d'obtenir le CACES®

DURÉE

- En heure(s) : 14 heures
- En jour(s) : 2 jour(s)

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)